

Vérification par le Vérificatrice générale d'ArriveCAN
Plan d'action de la direction de SPAC
(Janvier 2024)

Numéro	Recommandation	Réponse / Plan d'action	Calendrier de mise en œuvre
1	<p>Recommandation 73.</p> <p>L'Agence des services frontaliers du Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient s'assurer que les tâches à accomplir et les produits livrables sont définis clairement dans les contrats et les autorisations de tâches connexes.</p>	<p>SPAC accepte cette recommandation et a déjà pris des mesures en ce sens :</p> <p>SPAC a donné des instructions, dans un communiqué du 4 décembre 2023, au personnel chargé des approvisionnements pour s'assurer que les AT comprennent des tâches et des livrables clairs, en plus d'identifier le(s) projet(s) ou initiative(s) spécifique(s) qui sont inclus dans le champ d'application des contrats.</p> <p>En outre, SPAC a envoyé une directive à ses ministères clients, par l'intermédiaire de leur haut fonctionnaire désigné pour les approvisionnements, indiquant que ce changement entrerait immédiatement en vigueur pour les contrats de services professionnels, à compter du 28 novembre 2023.</p> <p>SPAC mettra également à jour le Guide pour la préparation et la gestion des <u>autorisations de tâches</u> ainsi que le gabarit de document d'entente à l'intention des clients.</p>	<p>Communiqué aux agents d'approvisionnement : 4 décembre 2023.</p> <p>Mise à jour du document d'orientation : avril 2024</p>